

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015 A 19 HEURES 30

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C.DANIAU M.COTTEREAU J.FERRAND
M.P.GABILLEAU F.LAMY S.GRAY Ph.TESSIER A.S.DE JESUS F.GLUMINEAU L.GENTREAU
P.Y.DREILLARD N.DA SILVA H.BEAUDOUIN C.BIRON L.PACREAU H.MOLINARI

Absents excusés :

Secrétaire : M. COTTEREAU

1) **TARIFS 2016**

Monsieur le Maire demande au CM de revoir les tarifs à appliquer en 2016, après discussion il décide de les fixer comme suit :

Cartes de pêche : maintien des tarifs 2015

- carte à la journée : 3.70 €
- carte à la semaine : 9.60 €

Pour les autres tarifs le CM applique une augmentation de 2% :

Cimetière :

- nettoyage d'une fosse : 14.25 €
- entretien d'une fosse à l'année : 27.15 €

Columbarium : - concession 10 ans : 154.65 €

Caveautins - concession 20 ans : 309.15 €

- concession 30 ans : 463.75 €

Concessions cimetière : - concession trentenaire : 132.00 €

- concession cinquanteenaire : 244.60 €

Participation raccordement égout : 1697.95 €

Remboursement branchement égout : 453.15 €

Salle polyvalente :

	COMMUNE	EXTERIEUR
VIN D'HONNEUR petite salle	74.46 €	112.75 €
deux salles	130.56 €	165.75 €
NOCE LUNCH deux salles	312.65 €	365.70 €
CUISINES	112.75 €	131.90 €
BANQUET REPAS FAMILIAL petite salle	135.80 €	153.60 €
deux salles	211.90 €	252.70 €

fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente du garage du rue du Stade appartenant à Madame MOREL
- Vente du terrain cadastré C 914 lotissement les Plantes d'Hoiré
- Vente du terrain cadastré B 1566 – 1569 -1 570 rue du Petit Paris en précisant que le certificat d'urbanisme demandé pour ces terrains est négatif compte-tenu de la sortie sur le CD12 non sécurisée

La commune renonce à son droit de préemption pour ces trois déclarations.

8) CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Contrat passé entre la commune et la CAF de la Vendée concernant les prestations d'accueil des jeunes enfants (moins de 6 ans et 6 – 11 ans)

Une subvention est versée annuellement sur présentation d'un bilan

Il y aurait lieu de renouveler cette convention pour 3 ans.

Accord du CM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU